

COMMUNE DE SABLIERES : NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2024

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 12 avril 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible ;
- d'offrir des services de qualité aux habitants de la commune.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 333 523,06 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents représentent 22,70 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent 332 574,90 euros.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	71 470,00 €	Excédent brut reporté	100 186,06 € Affectation de résultat
Dépenses de personnel	75 700,00 €	Recettes des services : ONF	25 234,00 €
Autres dépenses gestion courante : élus, SDIS, SIVOS, Miaille, PNR	61 920,00 €	Impôts et taxes	65 704,00 €
Dépenses financières	27 400,00 €	Dotations et participations	127 174,00 €
Dépenses exceptionnelles	2 000,00 €	Autres recettes : contrat aidé	4 725,00 €
-Autre dépense : FNGIR	10 500,00 €	Exceptionnelles : Fond de concours	10 000,00 €
-Créances douteuses	50.00 €		
Dépenses imprévues	80 534,90 €	Recettes financières	
Total dépenses réelles	329 574,90 €	Autres recettes : annulation de mandat	500,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections) : -Amortissement	3 948,16 € (042)	Virement entre section	
Total général	333 523,06 €	Total général	333 523,06 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux concernant les ménages pour 2024 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32,37%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 59,97%
- Taxe d'habitation : 10,46%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 60 104 €.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 118 826 € soit une hausse de 8 640 € par rapport à l'an passé.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (comme les taxes d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (Etat / Région / Département)

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	96 183,08 €	Excédent de fonctionnement	101 223,08 € Affectation de résultat
Remboursement : -Emprunts -Dette SDE	125 455,97 € 3 500,00 €	FCTVA	54 366,49 €
Travaux de bâtiments -Logement -Café du village -Salle polyvalente -Esp Soc Cult Sport	5 000 € 6 000 € 2 000 € 90 000 €	Mise en réserves	
Travaux de voirie -Routes -Place publique -Pistes DFCL (dont RAR 5 040 €) -Air de Pique-nique	70 000 € 2 000 € 30 000 € 5 000 €	Cessions d'immobilisations	
Autres travaux : -Achat de terrains	15 000 €	Taxe aménagement	
Autres dépenses : -Achat matériel -Adressage	2 000 € 1 000 €	Subventions -Voirie communale -Vidéoprotection -Esp Soc Cult Sport	20 000 € 16 439,50 € 296 015,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections) -Esp Soc Cult Sport : bâtiment culturel	23 000 € (041)	Emprunt	
Dépenses non individualisées : -Terrain foot -Subvention AEP -Immobilisation : matériel et outillage	1 106,00 € 26 596,71 € 11 150,47 €	Produits (écritures d'ordre entre section) -Amortissement -Esp soc cult sport : frais d'étude	3 948,16 € (042) 23 000 € (041)
Total général	514 992,23 €	Total général	514 992,23 €

c) Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

- Finir l'espace socio culturel et sportif
- Terrassement devant le garage communal
- Air de pique-nique
- Traçage au sol des emplacement de place de parking

d) Les subventions d'investissements prévues :

<u>Espace socio. cult. sport.</u>	<u>Vidéoprotection</u>	<u>Routes</u>
- de l'Etat : 107 557.50 €	- de l'Etat : 10 018 €	- du Département : 20 000 €
- de la Région : 107 557,50 €	- de la Région : 3 852.90 €	
- du Département : 80 900 €	- du Département : 2 568.60 €	

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses :

- Recettes et dépenses de fonctionnement

- Recettes : Crédits reportés 2023 : 100 186.06 €
Recettes prévues : 233 337.00 €
TOTAL : 333 523,06 €

- Dépenses : Crédits reportés 2023 : 0 €
Dépenses prévues : 333 523,06 €
TOTAL : 333 523,06 €

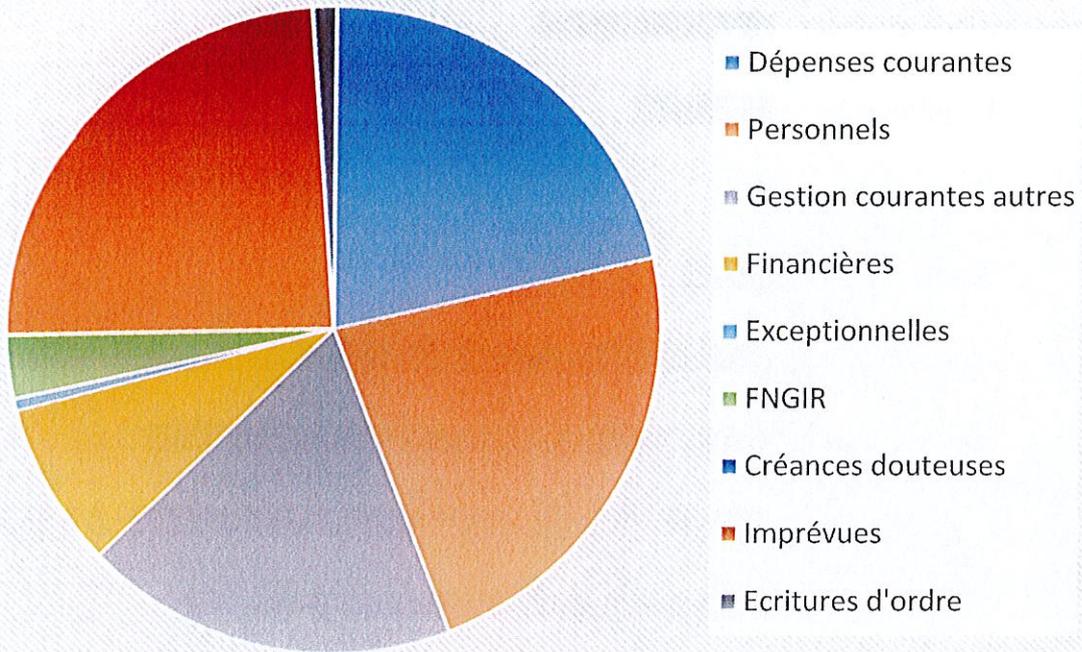
- Recettes et dépenses d'investissement

- Recettes : Crédits reportés 2023 : 101 223.08 €
Nouveaux crédits : 413 769,15 €
TOTAL : 514 992,23 €

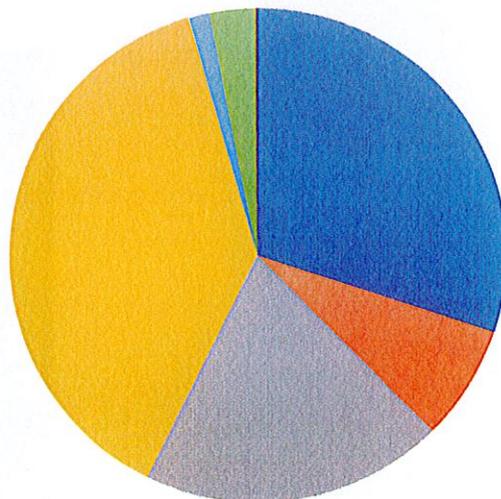
- Dépenses : Crédits reportés 2023 : 96 183,08 €
Nouveaux crédits : 416 809,15 €
TOTAL : 514 992,23 €

Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement



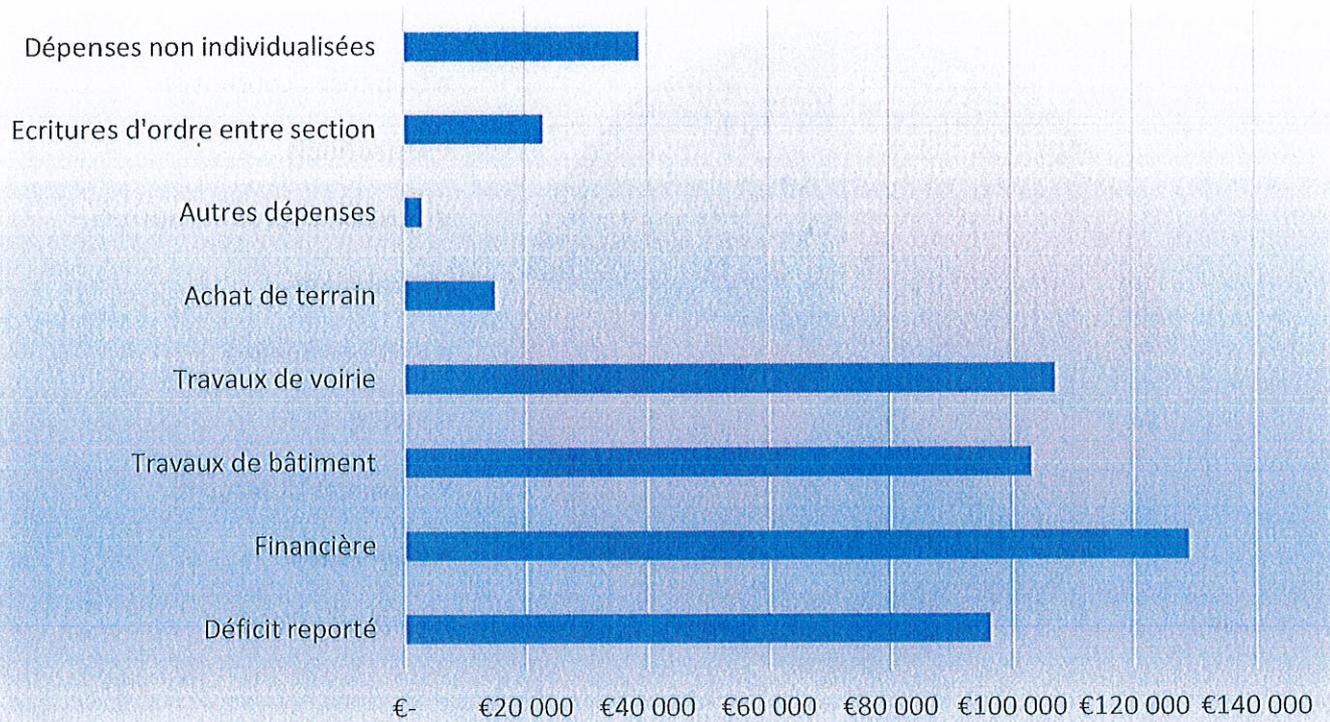
Recettes de fonctionnement



- | | |
|--------------------------|--------------------|
| ■ Excédent reporté | ■ Services |
| ■ Impôts et taxes | ■ Dotations |
| ■ Contrat aidé | ■ Fond de concours |
| ■ Annulations de mandats | |

Investissement

Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement

